



CIAS du 29 juin 2011

Lors du CIAS d'avril 2011, les organisations syndicales ont apporté un regard attentif sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2010, elles ont constaté un delta de 24M d'euros entre le vote des parlementaires et l'exécution budgétaire dont 15M d'euros relevaient d'obstacles à la consommation totale des crédits.

Les OS/ FSU, UNSA, CFTD, SOLIDAIRES, CGC, CFTC, CGT dans l'unité ont pris la responsabilité de relever le défi d'une pleine consommation des crédits sociaux relatifs à l'exercice 2011.

Cette intervention ne vise pas à revenir sur la consommation 2010 ou sur l'exécution budgétaire 2011, dans le détail, mais bien de présenter un projet de budget initial ambitieux pour l'exercice 2012, avec en miroir les deux exercices précédents.

Les causes de la sous consommation 2010 ont commencé à être explorées. Elles peuvent relever d'une diminution des demandes (Chèques Vacances, prêt mobilité ...) qu'il convient d'analyser. Des pistes et mesures ont d'ores et déjà été engagées ou déclenchées pour y remédier. Vous constaterez, que des mesures à effet immédiat sont déjà intégrées à l'actualisation des dépenses 2011, la présentation actualisée du PBI 2012 par action en tient compte.

D'autres mesures sont par nature à effet différé.

Au niveau national, elles ciblent :

- Un meilleur suivi de la consommation, à responsabilité partagée entre la DGAFP et les représentants du personnel

Vous avez accepté que le co animateur de la commission permanente Budget soit plus régulièrement associé au suivi de la consommation des crédits. Nous tenons ici à saluer les efforts de la sous direction B9, qui a pleinement joué le jeu, et accepte de modifier la présentation des chiffres relatifs à l'évolution de la dépense.

Nous pouvons désormais connaître, en regard du PBI (projet de budget initial) et de la répartition des crédits disponibles et affectés :

- la consommation réelle extraite du programme 148 (restitution chorus) mais aussi les crédits en cours de consommation pour les prestations gérées au niveau central, et les montants délégués pour les prestations à gestion déconcentrée;

- la répartition des crédits par région - PBI/Délégués/Consommés.

Cette lisibilité plus complète de la consommation des crédits permet aux représentants des personnels d'être davantage responsabilisés. Cette *procédure* convient, elle mérite d'être *maintenue et poursuivie* pour passer à une autre étape. Il convient, désormais, de pouvoir adopter, *en cours d'année*, une *procédure de redéploiement des crédits disponibles entre actions à chaque fois que nécessaire* de façon à toujours faire coïncider les prévisions de dépenses avec les besoins exprimés. L'objectif en 2011 est de consommer au plus vite dans l'exercice les crédits inscrits au budget de l'ASI, afin d'être en mesure de demander le dégel des crédits mis en réserve, en septembre pour répondre aux besoins des agents.

D'autres causes de la sous consommation impactent le niveau régional. Elles relèvent aussi des règles de la comptabilité publique et d'un calendrier qui ne tient pas compte de ses contraintes et bien évidemment les mesures de gestion qui peuvent être prises n'auront que peu d'effets sur 2011. Elles tiennent à :

- *inciter les régions*, préfets et SRIAS à mieux renseigner le CIAS sur leur *prévision de dépenses* relative au programme 148
- réviser avec les SRIAS, le calendrier déterminant les dépenses.

Par exemple, nous avons adopté un calendrier qui demande aux SRIAS de mettre en paiement, avant la fin de l'année, la facture d'un prestataire (bailleur ou crèche) relative à un appartement ou un berceau livrable ou réservé au cours du dernier trimestre. A tous les coups, cette procédure ne permet pas la pleine consommation des crédits. Soit le prestataire prend du retard (à la livraison ou à envoyer sa facture de réservation) et les prévisions ne correspondent pas aux besoins de paiement de l'exercice. Soit la date de livraison et la facturation sont trop tardives pour que les services administratifs préfectoraux soient en situation d'effectuer le règlement avant la fin de l'année.

Il conviendrait donc *d'assouplir nos procédures, afin de reporter au premier trimestre de l'année n+1, le règlement d'une dépense présentée après une date à déterminer* (15 octobre par ex). Cela signifie anticiper et prévoir, pour adapter la rédaction des conventions en conséquence, et modifier nos calendriers relatifs à l'exécution de la dépense.

Dans le même esprit, les SRIAS attendent une délégation rapide des crédits.

Les organisations syndicales acceptent que le *solde des 20% de l'enveloppe "projet" des SRIAS soit délégué en 2011 sans examen des membres de la commission permanente SRIAS*, dès le retour de la totalité des comptes rendus de gestion des SRIAS. Il est entendu que le responsable de la CP SRIAS est complètement associé à cette procédure.

Si nous avons besoin d'ajuster, d'améliorer nos méthodes de gestion au fur et à mesure que se découvre une cause qui appelle une solution ; Il est toutefois une source de sous consommation qui ne peut être résolue sans un effort conséquent de l'employeur, c'est celle des *moyens affectés à la gestion administrative des dossiers ASI en préfecture de région...* elle ne relève pas de la responsabilité syndicale.

On peut améliorer les procédures à l'infini, elles ne permettront jamais de remplacer les hommes et les femmes qui mettent en œuvre. Et là nous sommes toujours en grande faiblesse, c'est pourquoi les OS/ FSU, UNSA, CFDT, SOLIDAIRES, CGC, CFTC, CGT insistent pour que des effectifs soient rapidement affectés à la mise en œuvre administrative de l'action sociale dans les régions qui en sont dépourvus ou viennent renforcer les existantes qui ne sont pas à confondre avec les CASEP (conseillers action sociale et environnement professionnel).

Projet de Budget 2012 (après réserve et taxations)

Il convient de rappeler que les mouvements de crédits en 2011, réserves obligatoires, taxation fonds Etat exemplaire, et pour mesures en faveur de l'emploi, équivalent à 7.84M€, ils affectent le montant des crédits disponibles et donc la hauteur de la consommation attendue au 31/12/2011

S'il arrive dans la présentation de projeter l'attente de crédits pour 2013 pour quelques actions, le manque d'investigation sur les tendances de la dépense 2013 de toutes les prestations n'a pas permis une présentation pluri annuelle 2012-2013 d'un PBI. Il est nécessaire d'y travailler.

Avant d'en venir à la présentation chiffrée, les OS/ FSU, UNSA, CFDT, SOLIDAIRES, CGC, CFTC, CGT entendent rappeler que cet exercice est dicté par leur volonté de consommer à 100% les crédits votés, mais leurs revendications se situent bien au delà de cette présentation minimum.

Prévision de dépenses 2012

1- les aides aux familles ont été au cœur de la réflexion concourant à présenter un PBI 2012 à ce CIAS, il convient donc de prendre le temps de la présentation 121/148M (les autres grands chapitres présentent moins de changement)

Constat : Les crédits consommés en 2010 sont de 113.31M€ en AE et **87.92 M€ en CP**. Les prévisions de dépenses actualisées au 1/6/2011 pour 2011 sont de 99.93 M€ pour 101.52€ disponibles en AE et de **104.33€** pour 103.04€ disponibles **en CP**.

un redéploiement a déjà été opéré par diminution des dépenses des lignes CV-CESU AIP et RIA à hauteur d'une opération retardée, **au bénéfice des réservations de places en crèches** (2000 berceaux à réserver pour 17 régions). Notons que s'agissant des réservations de berceaux, l'ensemble des dépenses obligatoires a été délégué et la moitié des crédits réservés ...et la consommation est à suivre avec attention région par région

Famille	en CP	Crédits dispo au BPI	Répartition actualisée au 16/6
Chèques vacances		32.00	28.70
CESU 0-3 ans		33.00	31.56
CESU 3 6 ans		27.01	23.36
Réservation de berceaux/crèches		11.03	20.71
total		103.04	104.33

Les organisations syndicales / FSU, UNSA, CFDT, SOLIDAIRES, CGC, CFTC, CGT avaient informé alors vouloir examiner l'impact du redéploiement, pour satisfaire les besoins nouveaux en réservation de berceaux et revoir sérieusement les perspectives 2012.

Propositions:

Les OS / FSU, UNSA, CFDT, SOLIDAIRES, CGC, CFTC, CGT proposent au CIAS de poursuivre cette politique en direction des familles :

- en sauvant une politique offensive de réservations de berceaux, complémentaire à la réponse individuelle apportée aux agents par les CESU, dans le cadre d'une participation de l'employeur aux frais de garde de leurs enfants, âgés de 0 à 6 ans.
- en réinitialisant une politique d'aides aux pensionné(e)s
- en stoppant la chute du nombre de bénéficiaires des chèques vacances par la révision du barème favorable au renforcement du nombre d'éligibles au CV (qu'il conviendrait d'adopter aujourd'hui) entourée de mesures d'accompagnement nécessaires à l'augmentation du nombre de plans d'épargne.

quelle déclinaison de ces propositions ?

Pour la Petite enfance :

Concernant la réservation de berceaux, le passage de 4 à 1 an de la durée d'une réservation de berceau (renouvelable, mais incertaine) est source d'inquiétude et d'incompréhension. Les agents n'ont plus l'assurance d'une continuité et d'une stabilité dans la garde de leur enfant

Par ailleurs, les OS / FSU, UNSA, CFDT, SOLIDAIRES, CGC, CFTC, CGT ont déjà exprimé leur désaccord avec la fin de la collaboration avec les CAF que cette démarche induisait, qui entraîne de fait la suppression des retours financiers liés aux CEJ ; et réduit les marges de négociation relatives au tarif d'un berceau à " sa plus simple expression".

Il est proposé au CIAS qui ne donne qu'un avis, un projet de PBI qui tient toutefois compte de la décision de l'employeur d'annualiser les AE;

Il lui est demandé aussi d'admettre que le parc de berceaux ne peut s'arrêter au seul maintien du nombre de berceaux existants au 31 décembre 2011. Il est demandé au CIAS de :

- de rendre opérationnel le logiciel de suivi des réservations de berceaux, c'est une aide incontestable à la gestion, les OS / FSU, UNSA, CFDT, SOLIDAIRES, CGC, CFTC, CGT vous rappellent vos engagements et leurs attentes.
- valider d'ores et déjà la demande de 13.3M€ en AE et de 21.1M€ en CP pour honorer les engagements antérieurs, maintenir le parc existant, et de considérer obligatoire cette dépense.
- d'honorer les demandes nouvelles des régions en 2012 par un examen attentif et régulier de la consommation effective des crédits affectés à d'autres dépenses en opérant un redéploiement de crédits non consommés à chaque fois que nécessaire.

Concernant les CESU, les OS proposent de sécuriser ces prestations, sans viser à priori la réduction du nombre de bénéficiaires. Ouvertes à tous les agents depuis leur création, elles ne doivent en aucun cas, être confondues avec un complément de rémunération. La participation de l'employeur doit correspondre à une dépense en rapport avec l'objet social visé.

Cette politique d'aides aux parents n'a pas atteint ces limites de progression et doit se développer en tenant mieux compte de toutes les situations rencontrées par les agents (travail en horaires atypiques par exemple)

C'est pourquoi, **le projet de PBI qui vous est soumis en reste à l'estimation de la dépense 2011 soit 54.94M€**; les OS/ FSU, UNSA, CFDT, SOLIDAIRES, CGC, CFTC, CGT ne sont, en effet pas, persuadées que les effets de la sécurisation débouchent sur une réduction à hauteur des 6M€ telle que présentée à la CP Budget.

Elles proposent au CIAS d'autoriser la CP budget à redéployer les crédits non consommés de diverses origines, CESU par ex, au bénéfice de la réservation de berceaux et de logements, à hauteur au minimum de 3M€ sur chaque ligne en 2012.

Par ailleurs, les OS FSU, UNSA, CFDT, SOLIDAIRES, CGC, CFTC, CGT ont demandé à la DGAFP de chiffrer l'impact d'une révision des montants des aides CESU accordées. A périmètre constant, (base 2011 actualisée) l'augmentation des 2 premières tranches en passant de 600 à 800€, et de 350 à 400€, en laissant la troisième à 200€, se chiffre à 12M d'€ ; Cette hypothèse de revalorisation des montants des aides est différée à l'examen du PBI 2013, après l'observation des consommations 2011 et premier semestre 2012.

Pour les Pensionnés

Concernant l'AMD ce PBI introduit les 10M€ annoncés et confirmés par le ministre ;

Sur la base des conclusions du groupe de travail de juin 2009, le CIAS valide la réunion d'un GT (CP Famille) en septembre pour aborder les modalités de mise en œuvre de cette prestation pour une entrée en vigueur dès le premier janvier 2012

concernant le CNSA il est proposé d'ajuster ce chiffre en regard du taux fixé par le gouvernement soit 2.06M€

Rappel : Le CIAS avait demandé à la Fonction publique d'obtenir de la DAJ des éléments utiles relatifs à la gestion via le marché ou la convention. Ou en sommes-nous ?

Pour le Chèque vacances

Le CIAS d'avril avait demandé de redonner une attractivité à cette prestation qui favorise le départ en vacances. Il avait donné mandat à la CP famille d'ouvrir un GT sur le chèque-vacances afin de revoir ses conditions d'attribution et de mener ses travaux dans la perspective du PBI 2012.

Sans changement de périmètre, l'estimation de la dépense était à 28.23M€

Le GT puis la CP budget ont adopté le principe

- d'une augmentation du nombre de bénéficiaires effectifs du CV par l'effet cumulé de plusieurs dispositions, qui modifie l'estimation initiale et
- d'une aide plus favorable encore aux revenus les plus modestes.

Reste à faire, une vérification que tous les non titulaires accèdent à cette prestation, de même que les agents transférés près d'opérateurs.

Il est donc proposé au CIAS :

- de conserver le barème dans sa structure actuelle faisant référence au niveau des revenus mixé avec le nombre de parts fiscales d'un foyer pour accorder la bonification de l'employeur par tranche etc...

- d'augmenter le nombre d'éligibles aux CV par un plan pluri annuel pour atteindre peut être un jour le taux de pénétration des versants Hospitalier et territorial actuellement à 14%.

*d'adopter aujourd'hui, une première modification du barème d'octroi par une augmentation du RFR de 15% de toutes les tranches, qui ferait passer le % d'agents actifs de la Fonction Publique d'Etat entrant dans le barème CV de 58% à 70%.

- de créer ensuite une tranche de bonification à 30% par reconstruction des tranches à 20% et 25% (avec donc une augmentation du RFR de 15%). Cette construction d'une 5^e tranche laisse le nombre de bénéficiaires identique, mais apporte une aide soutenue à ceux qui, en regard des statistiques relatives aux départs en vacances, en ont le plus besoin,

Ces deux modifications du barème entraînent une augmentation des crédits en 2012 de (1.66+4) 5.66M€ et en 2013, qui sera une année pleine, de 8.53M€.
Elles portent à 35.66M€ la demande d'AE et CP en 2012 et à 38.53M€ la demande pour 2013.

Cette modification du barème vise une augmentation de 20.5% d'éligibles au CV en 2013

D'autres mesures: augmentation du RFR de 20% et tranche à 5% pour les 27 à 30% restants, tranche à 35%, méritent d'être explorées, après l'évaluation de la consommation 2012 liée à cette modification du barème, que l'on vous demande d'adopter aujourd'hui.

D'autres mesures sont à prendre pour améliorer l'information et la gestion

le CIAS doit se prononcer sur une campagne de communication organisée par l'ANCV (agence nationale du Chèque Vacances); le CIAS donne mandat à la DGAFP pour prendre les contacts nécessaires à la présentation de cette campagne lors d'une prochaine CP FAMILLE en fin d'année. Le but étant de transformer l'éligible au CV en un bénéficiaire du CV, soit gagner des agents qui ont accès aux CV mais n'en bénéficient pas, à l'ouverture d'un plan d'épargne.

le CIAS doit aussi avoir le souci d'assouplir les modalités de gestion:

- demander au prestataire de prélever l'épargne à date mensuelle fixe

- veiller à l'envoi de documents matérialisés aux agents retraités qui le souhaitent

- pouvoir régler sa facture " vacances " réservée par internet par des CV
- généraliser le nombre de prestataires agréés à accepter le règlement par CV

Il est proposé au CIAS une mise en application de ce nouveau barème au 1/9/2011 pour que les agents ouvrent des plans d'épargne et en bénéficient en 2012.

En conclusion de ce chapitre, Pour les aides aux familles en 2012, le CIAS propose en PBI de 113.90 M€ en AE et 121.70M€ en CP qui se répartissent ainsi

FAMILLE	AE actu 2011	CP actu 2011	AE 2012	CP 2012
AMD	0	0	10.00	10.00
Chèques vacances	30.00	30.00	35.66	35.66
CESU 0-3 ans	33.74	31.56	54.94	54.94
CESU 3 -6 ans	25.16	23.36		
Réservation de berceaux/crèches	11.67	18.98	13.30	21.10
total	100.60	103.91	113.90	121.70

Plus globalement concernant la soutenabilité de notre politique en direction des familles, le CIAS souhaite entendre la responsable syndicale de la CP famille après cette présentation générale (intervention à la suite du texte)

2. Les aides au logement

Constat : Les crédits disponibles en CP au PBI 2011 actualisés à 11.02Md'€ en CP et 8.15M en AE ont été jugés, par les représentants des personnels au CIAS, insuffisants pour répondre aux demandes de réservation de logements locatifs des régions.

Pour en rester aux propositions relatives au PBI 2012.

Les crédits affectés aux aides au logement concernent l'AIP, le prêt mobilité et les réservations de logement

AIP (Aide à l'installation des personnels) : il est proposé au CIAS de re travailler cette prestation dès la rentrée (la convention de gestion arrive à terme en avril 2012), afin qu'elle cimente les besoins d'installation et de mobilité. L'aide à la Mobilité était l'objectif social poursuivie par le prêt mobilité ; il n'a pas été atteint.

Si cette proposition était acceptée et que le GT puisse conduire ses réflexions avant la recherche d'un prestataire au 1/4/2012, il pourrait être envisagé de supprimer la ligne budgétaire "prêt mobilité" et de confirmer dans un premier temps et dans l'attente des conclusions du GT, **le PBI 2012 pour l'Aide au logement à 5.20 M€ en AE et CP.**

Cette estimation tient compte de l'augmentation prévisible des coûts de gestion des dossiers relative au nouveau marché.

Réservations de logements:

La proposition de l'employeur de cibler en 2011, deux régions affectataires des crédits ne répond pas au problème posé, car celles ci peuvent encore, vu le nombre de logements programmés (près de 100 en IDF), ne pas consommer leurs crédits à cause d'opérations retardées etc.

Les organisations syndicales en avaient tiré la conclusion:

- qu'une étude des besoins, région par région devait être organisée
- que la levée des réserves parlementaires devait permettre le financement des demandes des régions exclues à priori
- que les réservations réglementaires relevant du 5% préfectoral devaient être complètement à la disposition des agents de l'état.

Elles avaient revendiqué une mission de l'IGA sur l'état des lieux de ce 5% et de rendre opérationnel le logiciel de suivi des réservations réglementaires et conventionnelles de logements sociaux décidé en CIAS en janvier 2011

Sur ces enjeux posés à la politique sociale du logement en direction des agents de l'état, je vous propose d'entendre la responsable syndicale de la CP logement après cette présentation générale (intervention à la suite dans le texte)

Concernant le PBI 2012, il est proposé au CIAS, en attendant le rapport de la mission IGA :

- de poursuivre une politique de réservation de logements sociaux ciblée en fonction des besoins des personnels mieux identifiés, mais qui en tout état de cause ne s'arrêtent pas à l'IDF et PACA..
- d'honorer les livraisons correspondant aux engagements antérieurs de 2.24M€,
- d'honorer les demandes nouvelles des régions en 2012 par un examen attentif et régulier de la consommation effective des crédits affectés à d'autres dépenses en opérant un redéploiement de crédits non consommés à chaque fois que nécessaire.

Elles proposent au CIAS d'autoriser la CP budget à redéployer les crédits non consommés de diverses origines, CESU par ex, en priorité sur la réservation de logements (et de berceaux) en 2012 à hauteur au minimum de 3M€ sur chaque ligne.

LOGEMENT	AE actu 2011	CP actu 2011	AE 2012	CP 2012
AIP	3.00	3.00	5.20	5.20
PRET MOBILITE	0.01	0.01	0*	0*
Réservations de logements	3.	6.00		2.24
total	6.1	9.01	5.20	7.44

3. Les aides à la restauration

Constat : Le delta de 850 000 € entre le PBI 2011 et les prévisions de dépenses relatif à l'abandon d'une opération a été redéployé sur les crèches et devrait permettre ainsi d'honorer toutes les demandes des régions.

Le programme pluri annuel de rénovation- réhabilitation aux normes hygiène et sécurité des RIA se poursuit et demande pour financer les opérations prévues en 2012, Angers, Evry, Nîmes, une prévision de dépense en AE et CP de 15.29M €

restauration	AE actu 2011	CP actu 2011	AE 2012	CP 2012
réhabilitation	12.20	12.45	10.03	15.29

La circulaire relative au fonctionnement et à l'organisation des RIA a été mise en place en 1995.

La restauration collective était et reste toujours un vrai besoin pour les agents.

Rappelons que cette restauration permet aux agents de bénéficier de repas équilibrés. Nous sommes donc très attachés à cette restauration collective. Pour cela, il est nécessaire de valoriser les RIA, de les rénover le plus tôt possible. Mais, il y a lieu aussi de créer des RIA dans les régions qui en sont dépourvues ou insuffisamment pourvues. Nous nous opposons à des conventions avec la restauration commerciale considérant que d'autres solutions sont possibles.

A ce jour, fin juin, on note que le budget consacré à la rénovation des RIA n'est consommé qu'à hauteur de 4% des crédits délégués, ce qui est largement insuffisant. Nous estimons que la DGAFP devrait relancer tous les préfets, toutes les collectivités territoriales, dans le ressort desquels les travaux de rénovation doivent être effectués en 2011. Nous exigeons pour la prochaine CP Restauration un état des lieux et des réponses circonstanciées.

Le programme de rénovation et de création ne reflète pas les besoins des agents, il est donc nécessaire de revoir ce programme et l'enveloppe budgétaire allouée. Les normes évoluant de plus en plus, la mise en conformité de ces structures est donc à prendre en considération.

Nous tenons à renouveler notre attachement au mode associatif, et à lui seul, pour la gestion des RIA, toute externalisation de gestion vers le privé étant pour nous exclue.

Mais, pour une bonne gestion, il faut donner de vrais moyens aux associations, à savoir des décharges de service aux présidents, aux trésoriers, aux secrétaires de ces associations, selon leur importance. C'est une impérieuse nécessité, et la circulaire doit être rédigée dans ce sens.

Grâce à une gestion associative, nous permettons aux agents de se restaurer à un prix acceptable pour eux. Mais il faut aussi pour cela qu'une harmonisation des tarifs dans l'ensemble des RIA soit mise en place avec un plafonnement : c'est tout l'objet de la circulaire.

S'agissant du RIA d'Angers, dont il est à souhaiter que la collectivité territoriale puisse apporter des modifications à son Plan Local d'Urbanisme rapidement. La construction du nouveau RIA nécessitera des crédits importants. Ces crédits doivent être inscrits au projet de budget 2012 pour qu'une construction dans les meilleurs délais soit effective.

Les organisations syndicales saisissent à nouveau l'opportunité de la restauration collective pour exiger une augmentation de la prestation repas et pour demander l'ouverture d'un GT pour réviser la circulaire relative à toutes les prestations qui devraient être plus communes entre les agents de la FPE.

4 Les aides aux SRIAS

Il est important de faire évoluer le budget des SRIAS aux regards de leurs besoins.

Il est proposé de renforcer l'intervention des SRIAS pour l'accès des agents aux vacances, à la culture, aux sports et aux loisirs par :

- la mise en application d'un partenariat avec l'ANCV relatif au plan seniors et avec les associations ministérielles ayant dans leurs résidences des lits inoccupés sur certaines saisons
- l'augmentation de la dotation à hauteur de **2.M€ en 2012** en PBI aujourd'hui, sous réserve de pouvoir l'augmenter par redéploiement en cours d'exercice jusqu'à 2.6M.

Nous avons à l'OJ du CIAS un point particulier relatif aux SRIAS, le responsable syndical interviendra plus complètement sur notre politique déconcentrée

En conclusion de cette présentation, il est évident qu'elle n'est pas la reprise des axes revendicatifs portés par les OS: FSU, UNSA, CFTD, SOLIDAIRES, CGC, CFTC, CGT, elle est le reflet de leur forte volonté de vouloir conduire une politique d'action sociale, qui permette aux agents d'obtenir des réponses à leurs besoins parce que les crédits votés sont consommés.

PBI 2012 Augmentation de l'enveloppe de crédits disponibles. A ces chiffres doivent être ajoutées, les diverses taxations qui affectent chaque année le PLF pour retrouver la demande à présenter auprès du cabinet et des parlementaires à inscrire au projet de loi de finances.

Rappel en 2011 /PLF de 138.49 en CP et 7.84M € de mises en réserve et taxations = 130.65M€

PBI 2012 Action Sociale Interministérielle

	Consommation 2010 AE	Consommation 2010 CP	2011 AE répartition actualisée 16/6/2011	2011 CP répartition actualisée 16/6/2011	AE 2012	CP 2012
FAMILLES						
AMD	0	0	0	0	10.00	10.00
Chèques vacances	29.64	28.63	28.70	28.70	35.66	35.66
CESU 0-3 ans	30.19	29.64	33.74	31.56	54.94	54.94
CESU 3 -6 ans	36.30	21.00	25.16	23.36		
Réservation de berceaux/crèches	17.18	8.45	12.33	20.71	13.3	21.10
Total			99.93	104.33	113.90	121.70
LOGEMENT						
AIP	6.53	6.55	3.00	3.00	5.20	5.20
PRET MOBILITE	0	0.1	0.01	0.01	0	0
Réservations de logements	5.62	3.92	3.	6.00		2.24
total	12.16	10.47	6.1	9.01	5.20	7.44
RESTAURATION						
réhabilitation	7.72	13.66	12.20	12.12	10.03	15.29
SRIAS	1.99	1.95	1.70	1.70	2.00	2.00
CNSA	1.99	1.99	2.03	2.03	2.06	2.06
TOTAL	137.17	115.99	121.87	129.19	133.19	148.49

Les crédits CESU non consommés seront mis à disposition de la réservation conventionnelle de berceaux et de logements sociaux

Intervention au CIAS du 28 juin 2011 de la responsable de la commission permanente chargée des questions liées à la famille

Les aides aux familles ont été au cœur de la réflexion depuis le dernier CIAS. Constat est fait qu'il est nécessaire de mettre en place une politique dynamique en direction des familles car les besoins sont nombreux :

- par une démarche offensive de réservations de berceaux, complémentaire à la réponse individuelle apportée aux agents par les CESU dans le cadre d'une participation de l'employeur aux frais de garde d'enfants de 0 à 6 ans.
- par l'arrêt de la chute du nombre de bénéficiaires des chèques vacances en révisant le barème favorable au renforcement du nombre d'éligibles au CV et mettant en oeuvre de mesures d'accompagnement pour augmenter le nombre de plans d'épargne.
- par la conduite d'une politique d'aides aux pensionnés

Concernant la petite enfance :

Focus sur la situation globale : 218 700 enfants de moins de 3 ans ont un de leurs parents employés dans un ministère et parmi ceux-ci + de 112 000 sont gardés à titre onéreux.

On constate :

- que le CESU 0-3 ans couvre environ près de 100 000 bénéficiaires,
- que la scolarisation des 2 ans a considérablement diminué et se poursuit ; avec 15.4%, son taux actuel est particulièrement bas ; elle ne permet donc de répondre aux besoins de garde que pour une très faible tranche d'âge,
- que la garde des enfants impacte la vie professionnelle des femmes dans le cadre du déroulement de leur carrière. C'est un sujet de débat concernant l'équité entre la situation des hommes et de femmes.

Sur la question de la réservation de berceaux

Constat : Les besoins évoluent.

En décembre 2010, 1670 berceaux ont été réservés (628 anciennes réservations + 1042 nouvelles).

En avril 2011, il y en a + de 2014 pour 17 régions.

Cela ne couvre donc pas tout le territoire ni les DOM.

A ce stade, plus de la moitié des crédits sont déjà engagés. Cela témoigne d'une dynamique forte, puisque les procédures sont en cours

Les régions où la demande est la plus forte sont la Bretagne, Midi Pyrénées, PACA, Nord Pas de Calais, Rhône Alpes et l'Île de France, avec 1195 berceaux, près de 60% du total.

Les réservations de places en crèches ne couvrent pas les besoins actuels de mode de garde pour les enfants de moins de 3 ans, pourtant elles méritent d'être développées.

En effet, au regard de ces chiffres énoncés précédemment, on pourrait estimer que dans la FPE, il serait nécessaire pour couvrir les besoins, de prévoir + de 10 000 places en crèches.

Si l'on examine la situation de l'Ile de France : 2 000 demandes ont été recensées fin janvier 2011, moins de 40% des parents ont une solution de garde, 450 places étaient occupées et 250 supplémentaires ont été créées.

Si l'on compare l'évolution des demandes et des réponses, la situation évolue :

En 2007, il y avait 107 berceaux réservés, en 2009, 159 pour 1090 demandes, en 2010 : 250 pour 1500 demandes et 2011 : 700 pour 2 000.

Elle est loin d'être satisfaisante, puisque 1 300 demandes n'ont pas pu aboutir.

Pour les OS, il est nécessaire de satisfaire les besoins nouveaux en réservations de berceaux. Le parc de berceaux ne peut s'arrêter au seul maintien du nombre de berceaux existants.

Il est important de revoir sérieusement les perspectives 2012 par régions à hauteur des besoins. Pour cela, il est nécessaire de procéder à un état des lieux des demandes potentielles pour anticiper sur les réponses à apporter et non pas limiter la réponse aux offres existantes

Il est important pour une bonne gestion de prévoir les crédits et les démarches à accomplir dans un calendrier plus ajusté.

Par ailleurs, le passage de 4 à 1 an de la durée d'une réservation de berceau pose problème. Les agents n'ont plus l'assurance d'une continuité et d'une stabilité dans la garde de leur enfant. La fin de la collaboration avec les CAF va entraîner la suppression des retours financiers des CEJ. Il va être plus difficile d'engager des marchés sur de perspectives plus limitées.

De plus, la gestion et le suivi des réservations de places en crèches pour les agents de l'Etat a fait l'objet de nombreux débats au sein de cette instance ou de celles de la CP.

La DGAFP avait donné un avis favorable au financement d'un logiciel de réservation de places en crèches, en lien avec la direction des systèmes d'information et de communication du Ministère de l'Intérieur pour l'Ile de France

- si le logiciel est utilisable par toutes les régions
- si la maintenance est assurée par le Ministère de l'Intérieur
- si la propriété intellectuelle revient à la DGAFP

Pour les organisations syndicales, cet outil vise à donner les moyens aux structures déconcentrées pour réaliser un état des lieux, assurer la gestion et le suivi des réservations conventionnelles. Elles rappellent que ce logiciel doit être mis à disposition des préfetures et des services à titre gracieux. Le suivi de la généralisation de l'outil à toutes les régions doit être organisé. Un calendrier d'exploitation doit être fixé avec un bilan d'utilisation. Un état d'avancement de cette mise en oeuvre doit être présenté aux commissions et au CIAS.

[Pour les CESU.](#)

Cette politique d'aide à la garde d'enfants est particulièrement dynamique. Sa souplesse d'utilisation et son périmètre permettent une utilisation optimale. L'augmentation forte du nombre de bénéficiaires: 121 000 demandes en 2008 ; 174 000 en 2010, marque la réussite de ce dispositif. Une progression de 5% a été constatée entre 2009 et 2010.

Les organisations syndicales soutiennent le fait que cette prestation répond aux besoins de tous les agents et qu'elle doit continuer se développer en tenant mieux compte de toutes les situations rencontrées (travail en horaires atypiques par exemple). Aussi, la pérennisation de cette aide au mode de garde des enfants est nécessaire.

Concernant le Chèque vacances

La sous consommation constatée en 2010 continue à progresser ; cela n'est pas acceptable.

Il est nécessaire de redonner une attractivité à cette prestation qui favorise le départ en vacances des agents ; d'autant que la situation globale actuelle est difficile. Dans le cadre d'un GT, la CP famille fait des propositions, révisant ses conditions d'attribution pour 2012, pour augmenter le nombre de bénéficiaires effectifs.

Elles visent à :

- dans un premier temps, conserver le barème dans sa structure actuelle,
- augmenter le nombre d'éligibles aux CV par une augmentation du RFR de 15% et
- créer ensuite une tranche de bonification à 30%.
- Mettre en application ce barème dès le 1 septembre 2011 pour que les agents puissent démarrer au plus vite leur plan d'épargne

De plus, une campagne de communication doit être rapidement organisée par l'ANCV ; le but étant de transformer l'éligible en un bénéficiaire du CV, et permettre aux agents qui ont accès aux CV mais n'en bénéficient pas, l'ouverture d'un plan d'épargne.

Il est nécessaire d'assouplir les modalités de gestion comme : prélever l'épargne à date mensuelle fixe, veiller à l'envoi de documents matérialisés aux agents qui le souhaitent, régler par internet sa facture " vacances ", généraliser le nombre de prestataires agréés à accepter le règlement par CV et les faire connaître.

Cette prestation doit de toute urgence évoluer de façon significative ; la mobilisation des OS en ce sens sur cette prestation a permis d'élaborer des propositions qu'il convient de concrétiser.

Concernant les Pensionnés

Le regard porté sur cette tranche de population est essentiel, en effet puisque 6.6 millions de personnes auront plus de 75 ans d'ici 2015. Il est en effet nécessaire de prendre en compte les retraités dans le cadre de l'action sociale, notamment concernant l'évolution des besoins en termes de parcours de vie.

L'action sociale doit permettre aux agents retraités de continuer à vivre à leur domicile.

Sur la question des vacances, les séniors doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière par les SRIAS car les agents retraités doivent concevoir cette période de leur vie avec ouverture et maintien du lien social. Une démarche doit être engagée en ce sens d'autant qu'un fond spécial est mis à la disposition par l'ANCV.

[Concernant l'AMD](#) : 10M€ ont été annoncés et confirmés par le ministre ;

Pour les OS, il est nécessaire d'impulser une démarche dynamique et innovante pour répondre aux besoins de ces agents. Elles sont favorables à la réunion d'un GT en septembre pour aborder les modalités de mise en œuvre de cette prestation pour une entrée en vigueur dès le premier trimestre 2012.

Intervention CIAS du 29 juin 2011

Co animatrice de la commission permanente chargée des questions liées au logement.

Les organisations syndicales ont à plusieurs reprises interpellé la Fonction publique, ainsi que la DGAFP sur la problématique du logement social.

Elles sont bien conscientes que cette problématique, qui dépasse largement le cadre de la fonction publique, est due au manque d'investissement de l'Etat dans la construction et dans la rénovation de logements sociaux, ce qui ne permet plus de répondre à l'ensemble des besoins des citoyen-nes.

Pour la réservation conventionnelle, la Fonction publique a fait le choix de ne pas répondre favorablement à l'ensemble des demandes de crédits des régions. Les crédits disponibles pour de nouvelles réservations ont alors été répartis sur les régions qui lui paraissaient prioritaires : IDF et PACA, sans engager toutefois la totalité des crédits demandés par ces régions, dont le montant s'élevait à 6,3 M€ en AE et 5,05 M€ en CP (les crédits disponibles étant de 3 M€ en AE et 1,4 en CP).

Les OS estiment ne pas disposer d'éléments suffisamment objectifs pour établir des priorités. Certes, ces régions présentent la plus grande concentration des agents de l'État, mais il convient, aussi, de répondre aux besoins liés aux premières affectations ou aux mutations. De fait, l'Est et la Seine Maritime aurait alors du être également considérées comme prioritaires (demandes : Alsace et Haute-Normandie). Les zones où le coût du logement est élevé et où les logements sociaux sont rares, sont également à prendre en compte, ce qui est le cas notamment de la Martinique.

La DGAFP a indiqué que dans certaines régions des logements réservés ne sont pas pourvus parce qu'il n'y a pas de demande, que la consommation des crédits ne peut avoir de sens que si elle se double d'un suivi étroit des occupations de logements garantissant que ceux ci sont bien occupés par des agents publics.

Au problème suscité par le manque de suivi et de gestion des réservations conventionnelles et réglementaires, les OS ont émis des propositions au CIAS du mois de janvier 2011. Ces propositions ont recueilli un avis favorable de votre part (logiciel, personnels dédiés...).

Aujourd'hui, nous constatons qu'elles ne sont toujours pas suivies d'effet. Ce dispositif, qui doit permettre de répondre à la problématique soulevée précédemment, doit être mis en place, car sans lui, le débat sur les priorités à établir, ou non, sera sans fin.

Par ailleurs, les organisations syndicales ont fait part à la fonction publique de leur souhait qu'un recensement du parc de logements sociaux pour les agents de l'Etat soit effectué. A cet effet, au CIAS du 6 avril 2011, ainsi que dans le courrier qui vous a été adressé le 20 mai 2011, elles ont demandé qu'une mission sur l'état des lieux des logements qui relèvent du 5% et des réservations conventionnelles soit confiée à l'IGA. Les conclusions de cette mission pourraient constituer le point de départ d'une maîtrise par les SRIAS et le CIAS du parc de logements permettant de cibler : le repérage des besoins, notamment en fonction des revenus des agents, le suivi du parc, la gestion des flux de demandes, l'accès à l'information par les agents, etc.

Concernant ce point, le président du CIAS nous a fait part du courrier qu'il a reçu, en date du 26 mai, du Secrétaire d'Etat à la Fonction publique annonçant, je cite : « le lancement dans les prochaines semaines d'une mission relative à l'amélioration des conditions d'allocation des logements sociaux des fonctionnaires, qui devrait permettre d'augmenter l'offre de logements ». Nous souhaitons avoir des précisions sur le contenu de la lettre de mission, les termes « amélioration des conditions d'allocation des logements sociaux » étant pour nous ambiguës.

D'autre part, la modification du Code de la Construction et de l'Habitation, introduite par le décret du 11 février 2011, faisant passer le quota de logement pour les agents de l'État de « au moins » à « au plus » 5%, a suscité une grande interrogation. Comment se fait-il que la DGAFP n'ait pas été associée à cette décision ? Quelle conséquence cette mesure va t-elle avoir sur les réservations réglementaires ? Les OS la condamnent et exigent que la Fonction publique intervienne pour que les 5% soient garantis aux agents de l'État.

On ne peut pas engager, d'un côté, un recensement des logements réservés aux agents de l'Etat avec pour objectif, à l'instar de la région Bretagne, de récupérer des logements relevant du 5% pour éviter les réservations conventionnelles, et de l'autre, décréter une mesure qui vise à réduire le nombre de ces logements pour agents.

Enfin, les OS demandent que le rapport de la mission qui va être conduite soit présenté au CIAS, et que dans l'attente des conclusions, les demandes de crédits pour les réservations conventionnelles soient honorées.

Etude sur les enjeux d'un accompagnement des coûts générés par le logement des étudiants poursuivant leurs études hors de la résidence familiale

Il s'avère, au regard des éléments d'information transmis par les ministères, que seuls deux ministères proposent une aide spécifique au logement étudiant. Il s'agit du ministère du Travail et du ministère de l'Éducation nationale dans trois académies seulement (Limoges, Montpellier et Nancy).

Les OS souhaitent mener une réflexion sur la mise en œuvre d'une prestation spécifique. Elles soumettrons, donc, une proposition à l'avis du CIAS pour une application effective en 2013.